

Conditions Générales – Règlement Intérieur Location Meublée

1 – ARRIVÉE

Hors saison : Minimum séjour de trois nuitées Horaires : arrivée à partir de 15:00

Départ avant 9:00

Dans le cas d'un départ anticipé, aucune somme ne sera restituée au locataire.

Juillet / Aout : Du samedi au Samedi minimum séjour de sept nuitées

Horaires : arrivée à partir de 15:00 - départ avant 9:00.

Dans le cas d'un départ anticipé, aucune somme ne sera restituée au locataire.

La location deviendra disponible 12 heures après la date mentionnée sur le contrat de

Dans le cas de retard, en l'absence d'un message téléphonique ou d'un mail du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations non réglées demeurera exigé.

2 - NOMBRE D'OCCUPANTS

Chaque logement est loué avec une capacité maximum de personnes autorisées

Tout dépassement de cette capacité sera refusé par le responsable sur place.

3- RÉSERVATION

La réservation devient ferme à réception du retour sous huit jours du contrat de location signé accompagné du règlement d'un acompte de 40% du prix du séjour.

Toute location meublée est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Aucune modification dans le contenu du contrat ne sera acceptée à compter du règlement de l'acompte.

Toute réservation non confirmée dans un délai de huit jours sera automatiquement annulée.

4- RETRACTATION

Conformément à l'article L.121-18-4° du Code de la Consommation, aucun droit de rétractation n'est recevable, sauf cas de force majeure justifié.

5- REGLEMENT DU SOLDE

Le solde du séjour est à régler le jour de l'arrivée à la réception.

6- RÉSERVATION TARDIVE

En cas de réservation d'une location moins d'un mois avant le début du séjour, la totalité du règlement de la location sera exigée lors de la réservation.

7- TAXE DE SEJOUR

Une taxe de séjour sera répercutée en sus du prix du séjour. Cette taxe de séjour sera mentionnée sur nos tarifs est donnée à titre indicatif, elle n'est pas contractuelle. Elle sera acquittée par le locataire sur le lieu de séjour.

8- PRESTATIONS ET OBLIGATIONS

Un accès Wifi commun est mis à disposition, suivant le nombre de connexion, l'accès pourra être différé ; le responsable ne pourra être tenu responsable d'éventuel dysfonctionnement.

Un parc de jeux, boulodrome et piscine sont mis à disposition exclusivement aux clients de l'établissement, les visiteurs n'ont pas l'autorisation d'utilisation de ces prestations. Horaires : ouverture 9:00 Fermeture : 21:00

Pour des vacances paisibles pour tous, il est demandé de respecter ces lieux et de se comporter paisiblement ; sans cris et hurlements.

Au sein de la piscine il est interdit de ballon, sauter ou plonger à la piscine par respect aux personnes présentes.

Conditions Générales – Règlement Intérieur Location Meublée

9- LES PRIX COMPRENNENT

La location de l'hébergement et de son équipement (détaillé sur le contrat de location Salon de jardin, barbecue, bains de soleil

L'accès Piscine

L'accès Wifi

10- LES PRIX NE COMPRENNENT PAS

Le dépôt de garantie d'un montant

La Taxe de séjour

Le ménage lors du départ

11- DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de trois cent euros ' 300 €' sera demandée lors de votre arrivée par empreinte de carte bancaire, un état des lieux 'arrivée' sera effectué.

Pour un départ après 9 heures, la caution sera restituée lors du départ, sous réserve de l'état des lieux 'départ'.

Pour tout départ avant 9 heures ou en cas de départ anticipé, le dépôt de garantie sera restitué sous 7 jours, sous réserve de la conclusion de l'état des lieux effectué par le responsable le jour du départ.

Sous réserve que le logement soit laissé propre et déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

- Le locataire est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler sous 6h toute anomalie constatée. En cas de départ nocturne, avant 9:00 ou anticipé, sans état des lieux possible équivaut à une acceptation de la décision du responsable local sur une retenue éventuelle de tout ou partie de la caution en cas de nettoyage ou de réparation.

Le client ne peut exiger que le responsable local procède à l'inventaire en dehors des heures prévues à cet effet

Après le départ du locataire, aucune réclamation ne sera prisent en compte par la direction et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

12- ANIMAL DOMESTIQUE

Les animaux ne sont pas acceptés dans nos locations meublées.

.Il est interdit de fumer dans les location.

Conditions Générales – Règlement Intérieur Location Meublée

3 – ANNULATION - Pour cause de Covid 19, un avoir sera remis au locataire

13-1- Du fait du locataire En cas d'annulation de votre séjour, l'acompte sera retenu. le bailleur se réserve le droit de demander la totalité de la location suivant la cause de l'annulation. Sauf cas de force majeure justifié. Les courriers d'annulation doivent nous parvenir par lettre recommandée avec A.R., la date de la poste faisant foi.

4 – 2-- Du fait du loueur La SARL E CANICCE peut-être amenée à modifier ou annuler un séjour. La totalité des sommes versées seront restituées, différentes dates de séjour sera proposée.

5 – MODIFICATIONS DATES ET HORAIRES

14 – 1- Du fait du locataire L'absence d'un email du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 24 heures après la date mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral de la location sera exigé. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

14– 2 – Du fait du loueur La SARL E CANICCE peut exceptionnellement 'en hors saison', accepter une modification de date de séjour dans la limite des disponibilités. Dans le cas où le séjour serait modifié sur des éléments essentiels avant son commencement, du fait du service de réservation où d'un prestataire, le client peut, dans un délai de 7 jours après avoir été averti:

- soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues à l'article 10.*
- soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant au contrat précisant les modifications apportées.*

15 – RECLAMATIONS

Toute réclamation relative aux prestations de l'établissement devra être effectuée avant le départ du locataire auprès du responsable de l'établissement, aucune réclamation ne sera prise en compte après le départ du locataire.

16 - ASSURANCE ANNULATION

Les garanties assurance rapatriement et annulation ne sont pas comprises dans les tarifs d'hébergement ou d'emplacement de camping.

17 - REGLEMENT INTERIEUR

Tout locataire est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché à l'entrée et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande.

Il appartient au locataire d'être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour la SARL E CANICCE décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, ou en cas d'incidents divers relevant de la responsabilité du locataire. La SARL E CANICCE est assuré auprès de la compagnie A.Tol ' FFCC' : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLES GARANTIES SPECIFIQUES H.P.A. Pour tous incidents divers relevant de la responsabilité de la SARL E CANICCE.

18 – SÉCURITE

En cas de sinistre dans vos locations meublés ou dans l'enceinte de l'établissement : Dans la minute qui suit, avertir la personne présente à la réception. Les consignes de sécurités sont affichées à l'entrée de l'établissement. Des extincteurs sont installés sur divers points signalés dans l'enceinte de l'établissement

19 – CONTACT

Pour toutes demandes de renseignements, ou contact pendant votre séjour :

Composer le 04 95 35 16 75, Port: 06 45 42 96 08 ou [nous contacter par mail : ecanicce@gmail.com](mailto:ecanicce@gmail.com).